



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Saint Denis, le 23 OCT 2017

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

Dossier n° 2017-42

Sté Transports PAULCAN & fils
M. Krishna Ludovic PAULCAN

La Cressonnière

40 rue des palmiers

97440 SAINT-ANDRE

N° 023 64 /SG/DRECV

RAR 2C 087 420 8742 6

Monsieur,

Vous m'avez transmis le 22 juin 2017, un dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L.214-6 du code de l'environnement relatif à la gestion des andains sur les parcelles 53, 176, 177, 219, 225 et 313, section BP, secteur de Dioré, situées sur le territoire de la commune de Saint-André.

Par courrier du 3 juillet 2017, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de compléments vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite. Le présent courrier vaut opposition tacite à cette déclaration.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de Saint-André.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie :

- DEAL/SEB
- Bureau d'études
- Mairie de Saint-André

Le préfet
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Maurice BARATE

Affaire suivie par : M. Thierry Gonnet
Tél. : 0262 40 76.39

Courriel : thierry.gonnet@reunion.pref.gouv.fr